

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-00897-S

Requérant(s)	Migliano Sandro, rue des Pâquerettes 42, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Migliano Sandro, rue des Pâquerettes 42, 2854 Bassecourt
Description du projet	Construction d'une piscine avec pompe à chaleur, d'une pergola et d'un local technique
Cadastre(s), parcelle(s)	4487
Lieu-dit, adresse	Rue des Pâquerettes
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa
Plan spécial	Longues-Royes Ouest
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	03.07.2026
Échéance de la publication	13.07.2026

Ouvrage

Dimensions :

Pergola: longueur 6.50 m, largeur 3.00 m, hauteur totale 2.70 m. Façades et toiture : blanc crépis.

Piscine : longueur 9.15 m, largeur 3.80 m, profondeur : 1.50 m.

Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 2 juillet 2026